

L'EVOLUTION DES STATUTS D'EMPLOIS EN FRANCE 1980-2022

août 2022



Si le contrat à durée indéterminée est devenu la norme en matière d'emploi en France, le recours aux contrats courts s'est intensifié depuis une trentaine d'années. Qu'il s'agisse de contrats à durée déterminée, de contrats de travail temporaire ou de contrats courts, ils sont synonymes de précarité pour les salariés. Outre la durée variable des contrats, ils sont soumis aux fluctuations de l'emploi. En 2020, l'INSEE évalue à 8,5% le taux d'emplois en CDD. La succession de contrats à durée déterminée peut relever d'un choix personnel. Il permet à certains salariés de vivre une période transitoire d'études ou de reconversion. Il peut également convenir à ceux qui

souhaitent choisir les périodes travaillées ou qui sont à la recherche d'une rémunération plus élevée à poste équivalent en CDI. Mais ces situations sont loin d'être majoritaires.

Souvent subis, les contrats courts rendent parfois difficile la conciliation vie professionnelle/vie personnelle. Il faut prendre en considération les renouvellements incertains de contrats, un nombre d'heures de travail fluctuant, les durées de contrat aléatoires etc. La crise sanitaire a ainsi particulièrement impacté les intérimaires et les salariés en contrat à durée déterminée.

Par ailleurs, comme le soulignent V.Rémy et V.Simonnet de la Dares : « *Ces salariés sont rarement en mesure de négocier leurs conditions de travail et leur rémunération* », (*In Quels sont les usages des contrats courts ? Pratiques et points de vue d'employeurs et de salariés. DARES, 06/05/2021, 17 pages*). D'autre part, selon la Dares, les conditions de travail et de précarité, rendraient les salariés plus exposés à des problèmes de santé.

Travailler en contrats courts se traduit par différentes formes de réalités. Un contrat à durée déterminée, temporaire, court ou saisonnier engage le salarié et l'employeur sur des périodes de plusieurs années, plusieurs mois jusqu'à seulement quelques heures.

Ce recueil de statistiques donne à voir la diversité des statuts d'emploi et les évolutions auxquelles doivent s'adapter les salariés pour accéder au marché du travail.

SOMMAIRE

1. Les statistiques du marché de l'emploi issues de l'INSEE et de la Dares.....	3
2. L'évolution des statuts d'emploi salarié de 1982 à 2018	3
3. La répartition globale des statuts et des types de contrats en France en 2021.....	4
4. Les statistiques des contrats courts et de l'intérim	7
4.1 Les contrats courts de moins d'un mois.....	8
4.2 La répartition de l'intérim et des contrats courts par secteurs d'activité.....	8
4.3 L'évolution du taux de l'intérim par secteurs.....	10
5. L'impact de la crise sanitaire	12
5.1 Un retour à la normale	12
5.2 Le dynamisme confirmé de l'intérim.....	13
5.3 Une reprise, malgré tout, différenciée entre CDD de plus d'un mois et CDD courts.....	14
6. La répartition des statuts d'emploi par classe d'âge et par sexe	15
6.1 Par classe d'âge	15
6.2 Par sexe	15
7. Les multi-contrats, une autre modalité de recours à l'emploi	16
8. Organismes de référence.....	17
9. Reportages et documentaires	18
10. Bibliographie.....	19

1. LES STATISTIQUES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ISSUES DE L'INSEE ET DE LA DARES

L'Insee dresse tous les ans **une photographie du marché du travail** grâce des données statistiques fournies dans les [Déclarations Annuelles de Données Sociales \(DADS\)](#) que doit renseigner chaque entreprise. L'organisme met ainsi à disposition sur son site des données régulièrement actualisées sous forme de tableaux et de graphiques.

L'enquête **Emploi de l'INSEE** est la seule source permettant de mesurer le chômage et l'activité **au sens du Bureau International du Travail (BIT)**.

« *L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de motif (congs annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congés, de congés maladie ou de chômage partiel sont considérées comme en emploi.* » INSEE, 2021

Les statistiques de l'INSEE citées ici prennent donc en compte à la fois les salariés du privé et ceux du secteur public.

La Dares met à disposition sur son site des « [séries trimestrielles et annuelles des mouvements de main d'œuvre](#) (MMO), basées sur les déclarations des établissements de France métropolitaine du champ privé hors agriculture, hors contrats intérimaires et hors particuliers employeurs ». Ces statistiques permettent d'évaluer les taux d'entrées et de sorties dans les différents types de contrats ainsi que la part des embauches.

L'Insee et la Dares présentent chaque année dans la collection l'Insee Références, la série « **Emploi, chômage, revenus du travail** », un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail.

L'enquête [Emploi, chômage, revenus du travail de l'INSEE et de la Dares, parue en 2022](#) analysent les statistiques des CDD et de l'intérim.

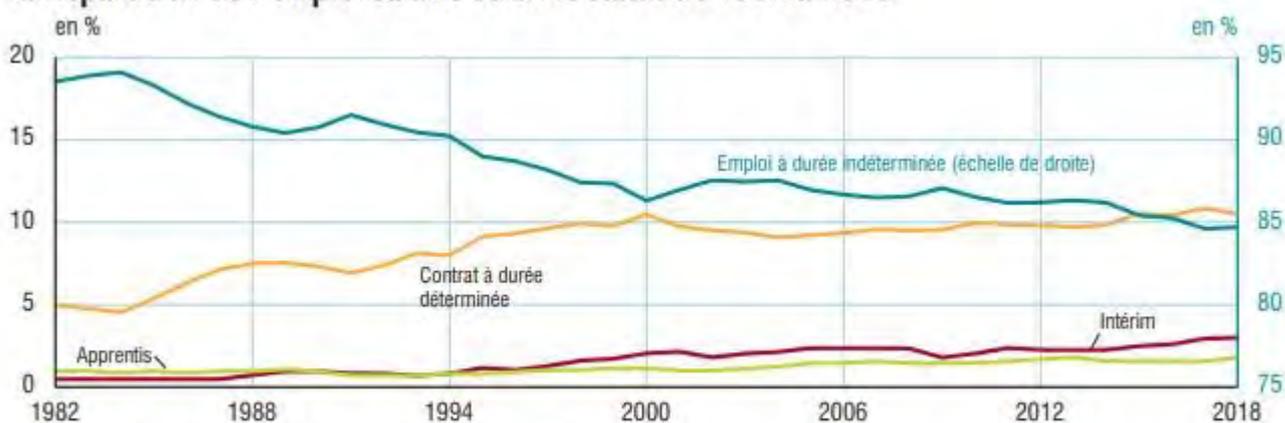
2. L'EVOLUTION DES STATUTS D'EMPLOI SALARIE DE 1982 A 2018

En 30 ans, le nombre d'embauches en CDD a été multiplié par 4 pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Deux phénomènes expliquent cette hausse importante. Pour un volume de travail donné, les entreprises recourent plus systématiquement aux CDD. Par ailleurs, la diminution moyenne des CDD entraîne une augmentation du nombre de CDD successifs. (Source : CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? Dares, juin 2018, 11 pages)

Ce graphique, réalisé par la Dares et l'Insee en 2019, montre bien cette évolution.

2. Répartition de l'emploi salarié selon le statut de 1982 à 2018



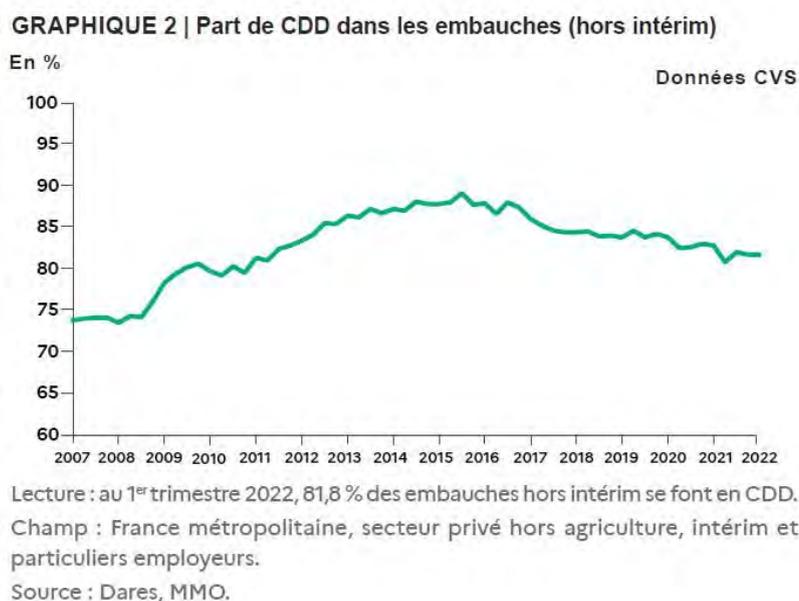
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi salarié.
Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

Source : [Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2019 - Insee Références. Fiche emploi](#)

« La part des contrats à durée limitée a nettement progressé en 30 ans et la majorité des nouvelles embauches se font en CDD. »

Source : Les contrats à durée limitée : trappes à précarité ou tremplins pour une carrière ? INSEE Référence, 02/07/2019

Une étude de juin 2022 de la Dares, propose un focus sur les contrats à durée déterminée (y compris les contrats courts mais hors intérim). Ce graphique apporte des précisions sur l'évolution du taux d'embauches en CDD ces 15 dernières années. Cette part s'élève à 81,8% au 1^{er} trimestre 2022.



[Les embauches continuent de progresser au 1^{er} trimestre 2022. Dares Indicateurs, juin 2022, n°31, 7 pages.](#)

3. LA REPARTITION GLOBALE DES STATUTS ET DES TYPES DE CONTRATS EN FRANCE EN 2021

L'étude 2022 de l'Insee et de la Dares, fournit les statistiques les plus récentes sur le taux de personnes occupant un emploi en CDI, CDD (incluant les CDD de moins de trois mois) et intérim.

Le salariat reste la forme d'emploi largement majoritaire, principalement dans le cadre d'emplois à durée indéterminée : en 2021, **73,7 %** des personnes en emploi sont soit en **contrat à durée indéterminée (CDI)**, soit **fonctionnaires**.

Le tableau ci-dessous, « **Statut d'emploi, type de contrat et catégorie socioprofessionnelle en 2021** », dresse un panorama précis des différents types de contrats courts et de leur répartition sur le marché du travail. Les analystes distinguent **les CDD de trois mois et plus (5,5%), CDD, ou contrats courts, de moins de trois mois et le travail en intérim (2%)**.

« *Après trois années de recul, accentué par la crise sanitaire (-0,8 point en 2020), la part cumulée des emplois à durée limitée (CDD, intérim) dans l'emploi total rebondit de 0,3 point en 2021.* » En 2021, **la part cumulée des emplois à durée limitée (CDD, intérim) représente 9,8 %** de l'emploi total (7,7 % pour les CDD et 2,0 % pour l'intérim), in [Emploi, chômage, revenus du travail. INSEE et de la Dares, 2022.](#)

Figure 4 - Statut d'emploi, type de contrat et catégorie socioprofessionnelle en 2021

en %

	Sexe		Âge			Ensemble
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	
Statut d'emploi						
Indépendants	9,5	15,6	3,8	11,8	16,5	12,6
<i>dont micro-entrepreneurs</i>	2,9	3,1	1,7	3,2	3,1	3,0
Salariés	90,5	84,4	96,3	88,2	83,5	87,4
Emploi à durée indéterminée	75,8	71,7	40,6	77,2	76,6	73,7
CDD de moins de 3 mois	2,5	1,6	8,3	1,6	1,2	2,0
CDD de 3 mois ou plus	6,9	4,3	12,3	5,7	3,3	5,5
CDD de durée inconnue	0,2	0,2	0,4	0,1	0,1	0,2
Intérim	1,3	2,7	5,6	2,0	1,0	2,0
Alternance, stage	2,8	3,1	26,7	0,9	0,0	2,9
Sans contrat ou contrat inconnu	1,1	0,9	2,5	0,6	1,2	1,0

Source : [Une photographie du marché du travail en 2021, INSEE, 09/03/2022](#)

Les derniers chiffres de l'Insee :

Le taux cumulé d'emploi à durée limitée se confirme au 2nd semestre 2022.

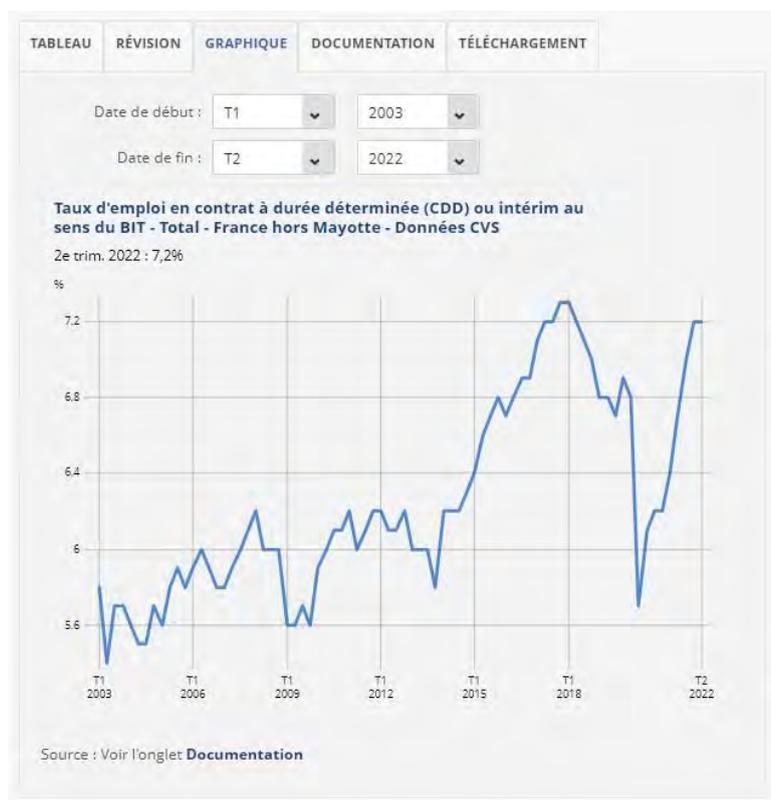
Taux d'emploi en contrat à durée déterminée (CDD) ou intérim au sens du BIT - Total - France hors Mayotte - Données CVS

en %

Année	2022	2022	2021	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2020	2019	2019
Trimestre	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Valeur	7,2	7,2	7,0	6,7	6,4	6,2	6,2	6,1	5,7	6,8	6,9	(r) 6,7

r : Donnée révisée
 Champ : France hors Mayotte
 Source : Voir onglet Documentation

Source : [Taux d'emploi en contrat à durée déterminée \(CDD\) ou intérim au sens du BIT - Total - France hors Mayotte - Données CVS, INSEE, Séries chronologiques](#)



Source : [Taux d'emploi en contrat à durée déterminée \(CDD\) ou intérim au sens du BIT - Total - France hors Mayotte - Données CVS, INSEE, Séries chronologiques](https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010605904#Revision)
 Leur réactualisation est à retrouver sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010605904#Revision>

Qu'est-ce que le sous-emploi ?

Définition

Le **sous-emploi** recouvre d'une part les personnes ayant un emploi à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi, et d'autre part les personnes ayant un emploi à temps complet ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, chômage technique, chômage intempéries, dispositif d'activité partielle).

Source : [Une photographie du marché du travail en 2021, INSEE, 09/03/2022](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1611117)

En 2021, le **sous-emploi représente 6,4%** de l'emploi salarié. Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, mais aussi des personnes en chômage partiel ou technique, dont le nombre a fortement augmenté sous l'effet de la crise.

En 2021, le sous-emploi concerne davantage les employés peu qualifiés (17,1 %), les jeunes (10,4 %) et deux fois plus les femmes que les hommes (8,6 % contre 4,3 %).

4. LES STATISTIQUES DES CONTRATS COURTS ET DE L'INTERIM

La Dares, sur son site, donne cette définition de l'intérim : « L'emploi intérimaire correspond à la mise à disposition temporaire d'un salarié par une entreprise de travail temporaire auprès d'une entreprise cliente utilisatrice, afin d'exécuter une mission dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un salarié, de travaux saisonniers ou d'un accroissement temporaire de l'activité. Il est associé à un type de contrat de travail spécifique, assorti notamment d'une indemnité de fin de mission. »

Depuis 2014, les employés intérimaires peuvent aussi contracter un contrat à durée indéterminée (CDI intérimaire) avec l'entreprise de travail temporaire.

La Dares fait le constat suivant : « Bien que représentant une part réduite de l'emploi salarié (entre 2 et 3 %), l'intérim est un indicateur conjoncturel avancé de l'évolution de l'activité économique : il constitue la composante de l'emploi salarié la plus sensible à la variation du climat économique, variant rapidement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'activité. » (In [L'emploi intérimaire. Données, 05/2022](#))

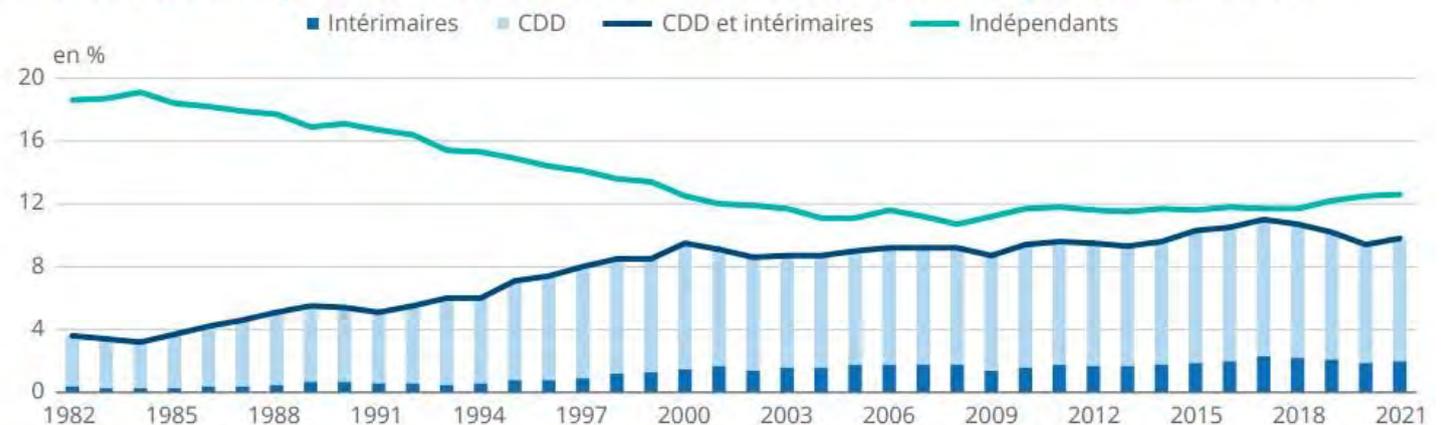
Comme le montrent les précédents graphiques, les statistiques associent ou dissocient, selon les sources, les données sur les contrats intérimaires et les CDD. Le mode de calcul est notamment différent si l'on considère l'intérimaire comme étant salarié d'une agence de travail temporaire ou si il est inclut dans l'effectif de l'entreprise. Certains intérimaires sont embauchés en CDI dans des agences alors que d'autres ont un recours de façon ponctuelle et/ou partiel à l'intérim.

La part de l'intérim est sensible aux fluctuations conjoncturelles. Après avoir nettement fléchi en 2009 en raison de la crise économique, elle s'est ensuite redressée, dépassant depuis 2015 son plus haut niveau depuis que l'Insee la mesure au sens du BIT dans l'enquête Emploi de 1975.

Ce graphique incluant les années 2020-2021, au plus fort de la crise sanitaire, illustre bien ce propos.

L'Insee associe intérim et les contrats courts (voir graphiques ci-dessus). Ces contrats courts sont évalués sur une durée de moins de trois mois.

► 2. Part des indépendants, des CDD et des intérimaires dans l'emploi de 1982 à 2021



Lecture : en 2021, 12,6 % des personnes en emploi ont le statut d'indépendant pour leur emploi principal.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

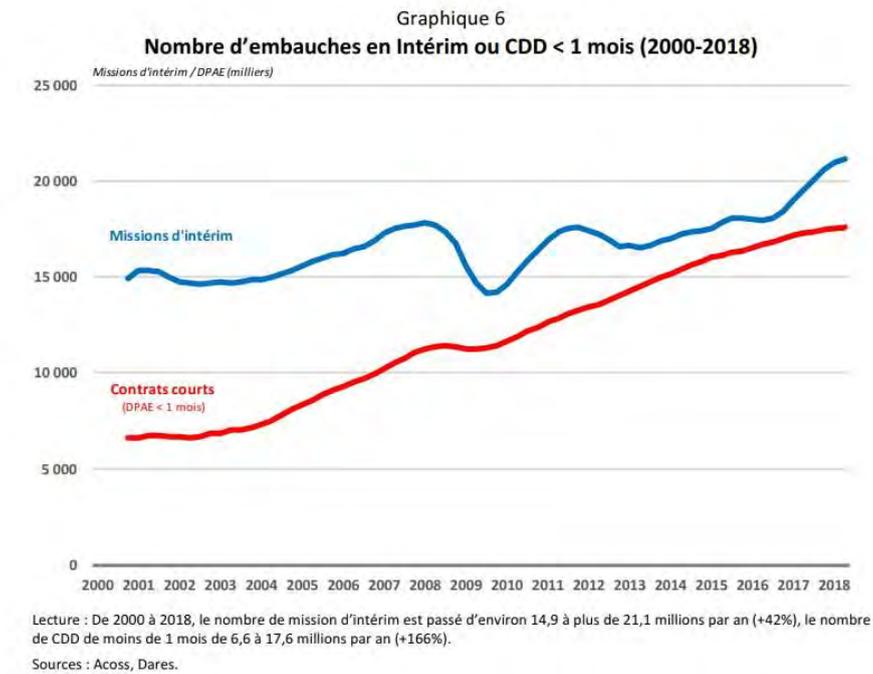
Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

Source : [Emploi, chômage, revenus du travail. Insee Référence, édition 2022, 218 pages.](#)

4.1 Les contrats courts de moins d'un mois

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), dans son étude « *Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage* » a choisi de définir la notion de « contrat court » équivalent à une période de travail de moins d'un mois. Il n'existe effectivement pas de définition consensuelle des contrats courts. Ils se sont raccourcis très rapidement depuis une vingtaine d'années.

Cette comparaison avec travail intérimaire montre une augmentation croissante et parallèle de ces deux statuts d'emploi depuis une vingtaine d'années, avec une évolution plus constante du recours aux contrats courts.



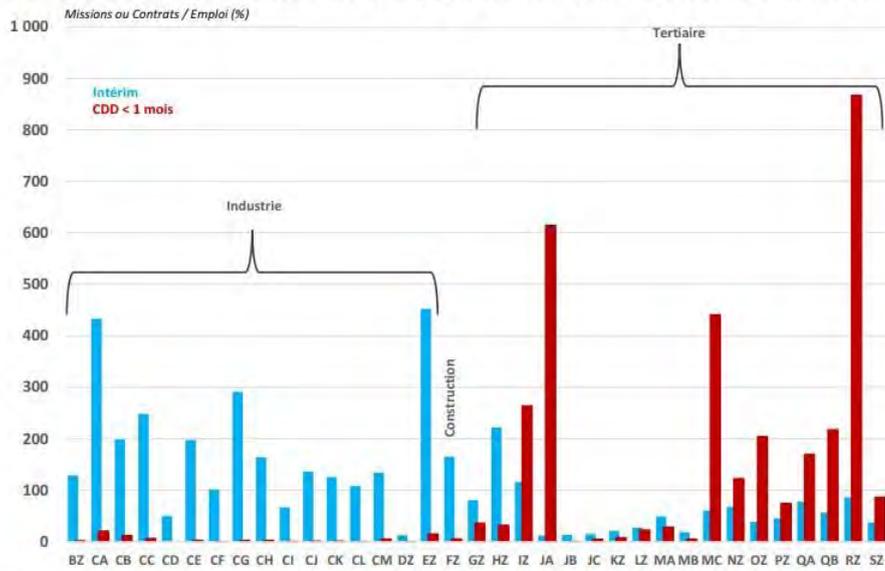
Source : [Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage. OFCE, Sénat, Sciences Po, 2018, 85 pages.](#)

4.2 La répartition de l'intérim et des contrats courts par secteurs d'activité

Cette étude apporte un éclairage sur la répartition des contrats courts et des contrats intérimaires par secteurs d'activité. Comme le montre ces deux graphiques, les secteurs de l'industrie et du BTP se tournent plus facilement vers l'intérim alors que le tertiaire privilégie les contrats courts. Dans le tertiaire, trois secteurs embauchent majoritairement en contrats courts : l'hébergement-restauration, les autres activités de services et le commerce. Ils contribuent respectivement à 71%, 19% et 10% de la part des embauches en contrats courts.

Graphique 5

Nombre d'embauches en contrats courts, par secteur (Intérim ou CDD < 1 mois, 2018)

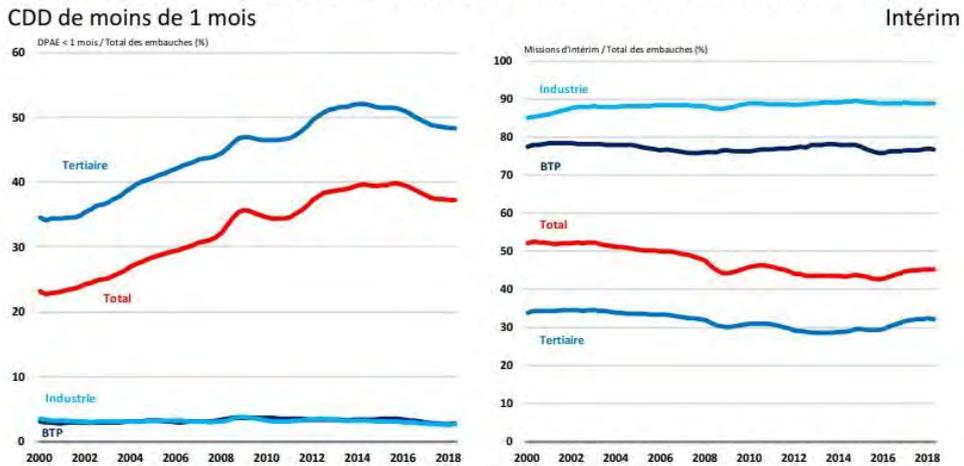


Lecture : l'usage des contrats courts est très typé par secteur : en bleu l'intérim, privilégié dans l'industrie, en rouge les CDD (yc. CDDU) privilégié dans le tertiaire. Dans le secteur RZ (spectacle) près de 900 000 contrats signés sont signés chaque trimestre.
Sources : Acooss, Dares.

Source : [Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage. OFCE, Sénat, Sciences Po, 2018, 85 pages.](#)

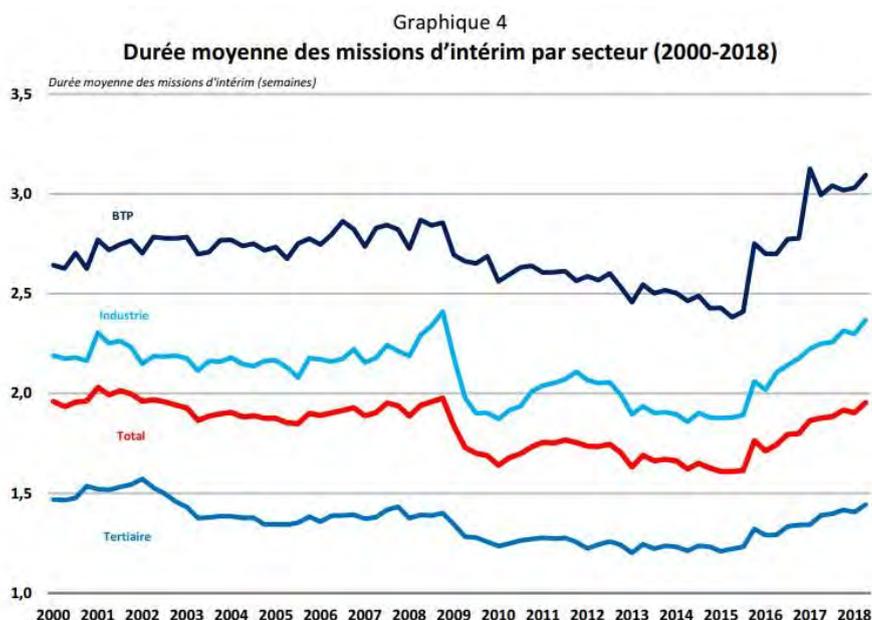
Graphique 7b

Part de des CDD de moins de 1 mois et de l'intérim dans les embauches (2000-2018)



Sources : Acooss, Dares, calculs OFCE.

Source : [Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage. OFCE, Sénat, Sciences Po, 2018, 85 pages.](#)



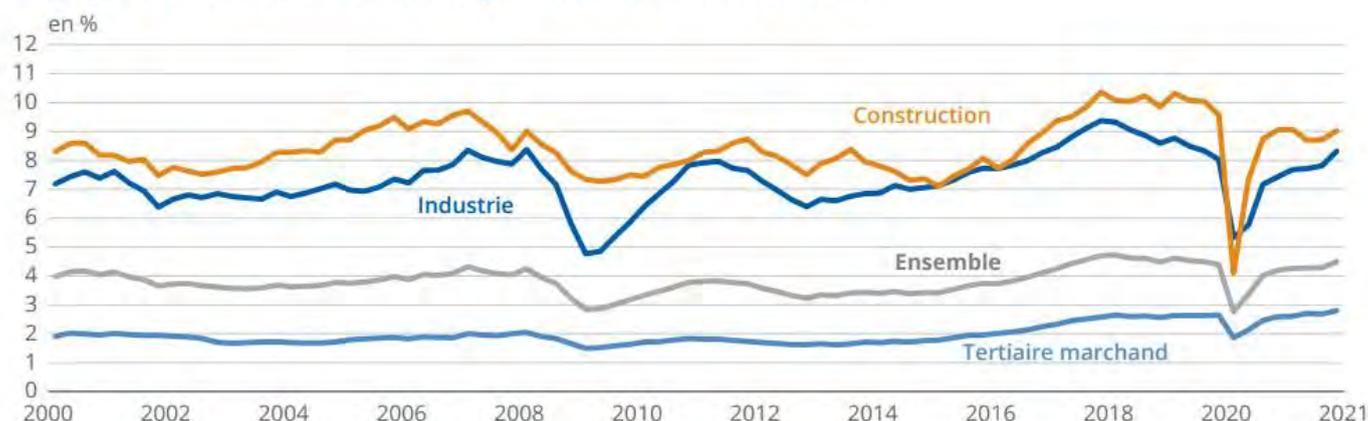
Lecture : la durée des missions d'intérim est de 2 semaines en moyenne en 2018 et fluctue avec la conjoncture. Les durées sont supérieures à leur niveau de 2000 dans l'industrie et le BTP. Dans le tertiaire les missions restent plus courtes qu'en 2000, et sont 2 fois plus courtes en moyenne (1,5 semaines) que dans le BTP (3 semaines).
Sources : Dares.

Source : [Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage. OFCE, Sénat, Sciences Po, 2018, 85 pages.](#)

4.3 L'évolution du taux de l'intérim par secteurs

Ce premier graphique de l'Insee évalue à 4,5% le taux de recours à l'intérim à fin de l'année 2021, en comptabilisant l'ensemble des secteurs d'activité. Il montre l'évolution de la part de chaque secteur depuis l'an 2000, le secteur du BTP étant effectivement l'employeur le plus important en intérim.

► 2. Taux de recours à l'intérim par secteur de 2000 à 2021

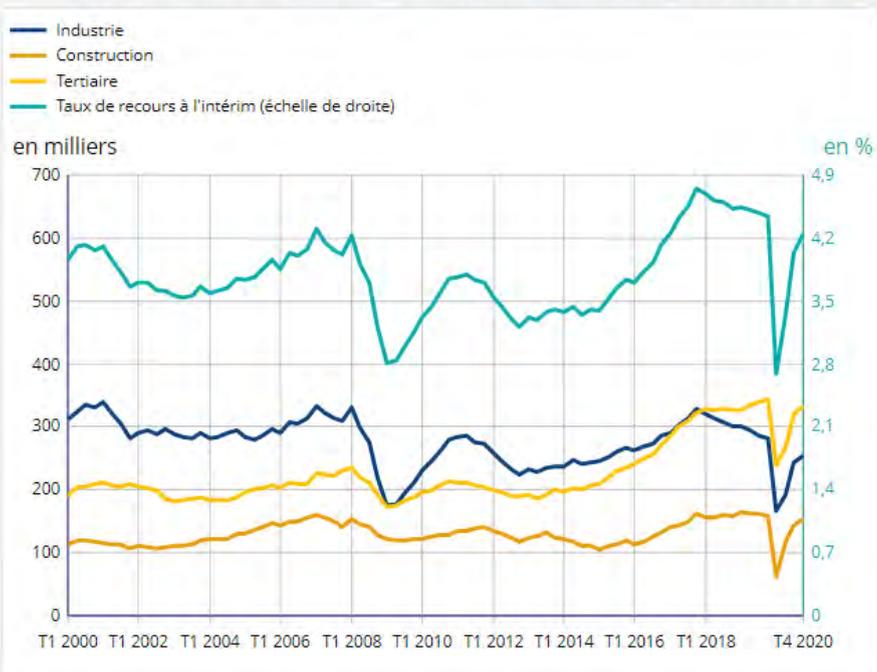


Lecture : au quatrième trimestre 2021, le taux de recours à l'intérim dans les secteurs marchands non agricoles est de 4,5%.
Champ : France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles.
Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives et, avant 2017, des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Source : [Emploi, chômage, revenus du travail. Edition 2022, INSEE, juin 2022](#)

Le graphique suivant donne une estimation du nombre de salariés intérimaires concernés dans chaque secteur d'activité.

Figure 2 – Emploi intérimaire par secteur utilisateur de 2000 à 2020



Note : le taux de recours à l'intérim est calculé sur le champ dit « secteur marchand non agricole (SMNA) » (industrie, construction et tertiaire marchand).

Lecture : au quatrième trimestre 2020, le taux de recours à l'intérim dans les secteurs marchands non agricoles était de 4,3 %.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives et, avant 2017, des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Source : [Emploi, chômage, revenus du travail. Édition 2021, Insee Références, Insee, 06/2021](#)

Ce tableau suivant, produit par l'Unédic en 2018, propose une autre lecture des statistiques sectorielles. Dans son étude, [« Développements des contrats de travail de courte durée. Diagnostic sur le marché du travail et l'Assurance chômage »](#), l'Unédic donne des indications sur le choix des différents secteurs d'activité. En fonction de leurs besoins, ils privilégient certains statuts d'emploi plutôt que d'autres.

Des logiques d'usage des contrats courts différentes selon les secteurs

Résumé des principaux résultats de l'enquête

Secteur	Hébergement et restauration	Hébergement médico-social et social	Etudes de marché et sondages	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets, ...	Commerce de détail
Caractéristiques	Embauche fréquente en CDD courts	Embauche fréquente en CDD courts	Embauche fréquente en CDD courts	Embauche fréquente en intérim	Peu d'embauche en CDD court ou intérim
Modèle productif dominant	CDI pour noyau dur qualifié encadrant et CDD pour extras peu qualifiés, exécutants	Embauches majoritaires en CDI pour personnels qualifiés, CDD pour aléas ou vacances ponctuelles de postes	CDI pour consultants cadres et CDDU pour enquêteurs moins qualifiés	Main-d'œuvre peu qualifiée et volatile Recours à l'intérim pour minimiser le temps de recrutement	Secteur hétérogène avec pics saisonniers et difficulté de recrutement, beaucoup de CDI et de CDD longs
Eligibilité aux CDDU	Oui	Oui, par convention collective	Oui	Non	Non

Source : [Développements des contrats de travail de courte durée. Diagnostic sur le marché du travail et l'Assurance chômage, Unédic, 09/2018](#)

Qu'est-ce que le CDDU ?

Le CDDU :

Le contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) particulier. La conclusion d'un CDDU est très encadrée car elle est limitée à certains secteurs d'activité. En effet, il se limite aux secteurs où la conclusion d'un CDI n'est pas adéquat au regard de la nature temporaire des emplois.

Source : [Le CDD d'usage \(CDDU\), lagalplace.fr, 05/2022.](#)

5. L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

5.1 Un retour à la normale

Le numéro Insee Première de mars 2022 indique un retour à la normale pour les CDI à l'issue de la crise sanitaire « *Le taux d'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires) est aujourd'hui quasi-stable.* »

En ce qui concerne les CDD et l'intérim, l'Insee fait état d'une nouvelle augmentation du nombre personnes occupant un emploi à durée limitée. « *En 2021, la part de personnes en emploi à durée limitée (CDD, intérim) augmente à nouveau, après trois années de recul, accentué en 2020 par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19.* »

Le taux d'emploi en 2021 de CDD ou d'intérim pour la tranche des 15-64 ans se redresse un peu, soit 6,6%, légèrement en dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire de 6,8% en 2019. » (Source : [L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes. Insee Première, 2022, n°1896, 03/2022](#))

► 3. Taux d'emploi des 15-64 ans par statut d'emploi en 2021 et évolution par rapport à 2020

	Niveau en 2021 (en %)	Évolution par rapport à 2020 (en points)
Indépendants	8,1	0,1
Salariés	59,1	1,0
Emploi à durée indéterminée	50,0	0,1
Contrat à durée déterminée (CDD)	5,2	0,2
Intérim	1,4	0,2
Alternance; stage	2,0	0,3
Sans contrat ou contrat inconnu	0,6	0,2
Ensemble	67,3	1,2

Lecture : en 2021, parmi les 15-64 ans, 5,2 % sont en contrat à durée déterminée (CDD), soit 0,2 point de plus par rapport à 2020.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2020 et 2021.

Source : [Une photographie du marché du travail en 2021. L'emploi augmente fortement, notamment chez les jeunes. Insee Première, n°1896, 03/2022.](#)

5.2 Le dynamisme confirmé de l'intérim

À la fin du 1er trimestre 2022, la Dares dénombre **819 100 intérimaires** en France. « *Les chiffres du 1^{er} trimestre 2022 indiquent que l'emploi intérimaire est supérieur de 4,6 % par rapport au niveau de fin décembre 2019, juste avant la crise sanitaire.* » La crise sanitaire a logiquement généré un « recul historique » du volume de travail temporaire. Mais, même si son taux recule au premier semestre (-1,9 %), le graphique ci-dessous montre la persistance du dynamisme de l'intérim.

Volume de travail temporaire en équivalent temps plein et nombre d'intérimaires en fin de trimestre



Download data

Données CVS.

Champ : France hors Mayotte.

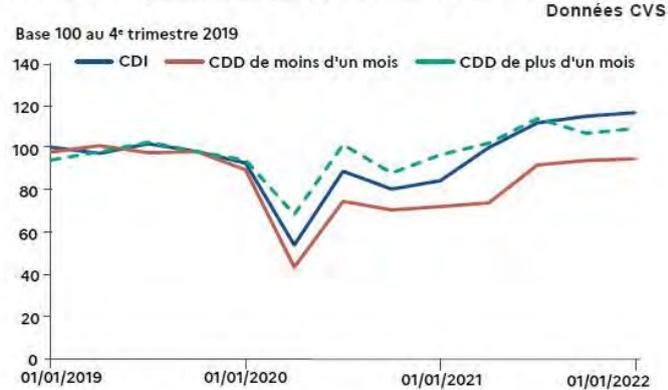
Sources : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Source : [L'emploi intérimaire, DARES, 05/08/2022](#)

5.3 Une reprise, malgré tout, différenciée entre CDD de plus d'un mois et CDD courts

Si le taux d'embauche en CDD de plus d'un mois a dépassé son niveau d'avant la crise, la Dares fait état d'une baisse des CDD courts (hors intérim) dans la plupart des secteurs depuis la fin 2019. Le taux des CDD courts (moins d'un mois) reste inférieur à leur niveau d'avant la crise.

GRAPHIQUE A | Embauches par type de contrat et durée



Lecture : au 1^{er} trimestre 2022, les embauches en CDI se situent 18,5 % au-dessus du niveau atteint au 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

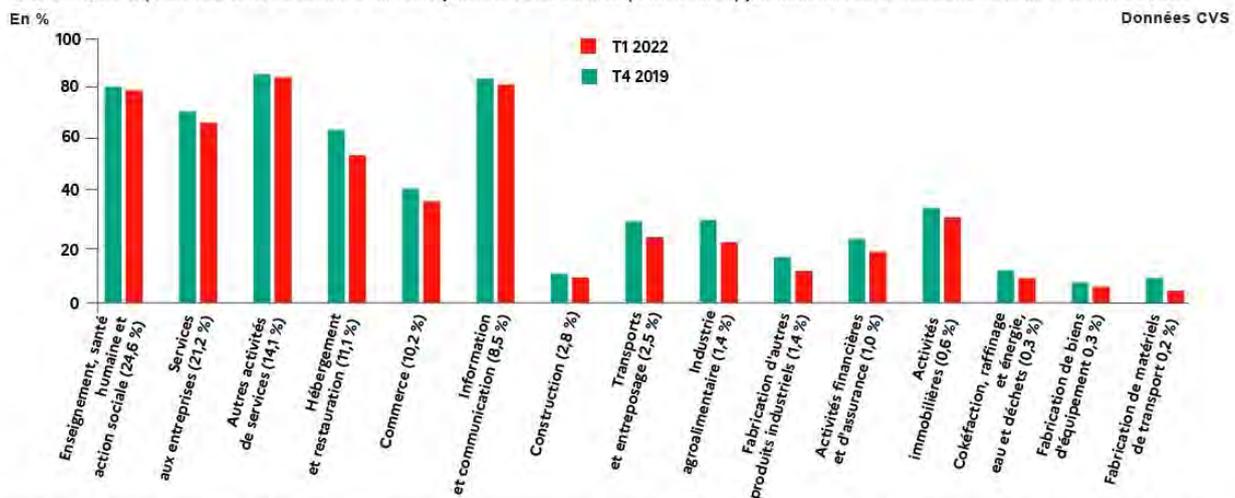
Source : Dares, MMO, calculs Dares.

Source : Quels secteurs contribuent à la baisse des embauches en CDD courts par rapport à l'avant-crise ? DARES, 30 juin 2022 :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-secteurs-contribuent-la-baisse-des-embauches-en-cdd-courts-par-rapport-lavant>

Dans son étude, la Dares émet l'hypothèse suivante : « La baisse généralisée de la part des embauches en contrats courts serait pour partie liée à la hausse du pouvoir de négociation des salariés occasionnée par les difficultés de recrutement : ainsi, en mars 2022, un tiers des salariés travaillent dans des entreprises qui ont modifié les termes des contrats proposés (temps/organisation du travail, durée des contrats, etc.) pour faire face aux difficultés à recruter en CDI ou en CDD. » Cette étude souligne également un recul de 9,7 points, entre le 4^e trimestre 2019 et le 1^{er} trimestre 2022, dans le secteur de l'hébergement-restauration et de 8,5 points dans l'industrie agroalimentaire.

GRAPHIQUE C | Part des CDD de moins d'un mois parmi les embauches (hors intérim) par secteur aux 4^e trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2022



Lecture : au 4^e trimestre 2019, la part des CDD de moins d'un mois parmi les embauches (hors intérim) dans l'hébergement-restauration est de 66,5 % contre 56,8 % au 1^{er} trimestre 2022. Au 1^{er} trimestre 2022, les embauches (hors intérim) de l'hébergement-restauration représentent 11,1 % de l'ensemble des embauches du secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO, calculs Dares.

Source : [Les embauches continuent de progresser au 1^{er} trimestre 2022. Dares Indicateurs, juin 2022, n°31, 7 pages.](#)

6. LA REPARTITION DES STATUTS D'EMPLOI PAR CLASSE D'AGE ET PAR SEXE

6.1 Par classe d'âge

Le tableau suivant, « *Statut d'emploi et type de contrat selon l'âge en 2021* » fait un zoom sur la répartition par classes d'âge. La classe d'âge 25 ans-64 ans est très majoritairement en CDI avec un taux de 77%.

Les contrats en CDD et en intérim concernent principalement les jeunes avec une représentation de 26,6 % des 15-24 ans.

Statut d'emploi et type de contrat selon l'âge en 2021 en %

Statut d'emploi et type de contrat	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble
Indépendants	3,8	11,8	16,5	12,6
Salariés	96,3	88,2	83,5	87,4
Emploi à durée indéterminée	40,6	77,2	76,6	73,7
Contrat à durée déterminée	21,0	7,4	4,7	7,7
Intérim	5,6	2,0	1,0	2,0
Alternance, stage	26,7	0,9	0,0	2,9
Sans contrat ou contrat inconnu	2,5	0,6	1,2	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2021, 40,6 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans sont salariées en emploi à durée indéterminée.
 Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
 Source : Insee, enquête Emploi.

Source : Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe et l'âge. Données annuelles 2021. INSEE, 03/2022

6.2 Par sexe

Le tableau ci-dessous, « *Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe en 2021* » nous renseigne sur la répartition des types de contrat en 2021. **Les femmes sont plus nombreuses que les hommes en CDD (9,5% contre 6%) alors que la part des hommes est un peu plus importante en intérim (2,7% contre 1,3%).**

Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe en 2021

Statut d'emploi et type de contrat	Femmes	Hommes	Ensemble
Indépendants	9,5	15,6	12,6
Salariés	90,5	84,4	87,4
Emploi à durée indéterminée	75,8	71,7	73,7
Contrat à durée déterminée	9,5	6,0	7,7
Intérim	1,3	2,7	2,0
Alternance, stage	2,8	3,1	2,9
Sans contrat ou contrat inconnu	1,1	0,9	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2021, 75,8 % des femmes en emploi sont salariées en emploi à durée indéterminée.
 Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
 Source : Insee, enquête Emploi.

Source : Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe et l'âge. Données annuelles 2021. INSEE, 03/2022

7. LES MULTI-CONTRATS, UNE AUTRE MODALITE DE RECOURS A L'EMPLOI

Dans le recueil de statistiques de l'Insee paru en 2019, « **Emploi, chômage, revenus du travail** », Catherine Renne attire notre attention sur l'accroissement du recours aux multi-contrats.

Encadré 2

Près d'un salarié sur dix cumule plusieurs contrats de travail dans le mois

Catherine Renne*

En janvier 2019, 20,3 millions de personnes ont occupé un poste de travail dans une entreprise du secteur privé. Pour 18,4 millions de personnes, soit 91,0 % des cas, il n'y a eu qu'un seul contrat de travail, donc un seul employeur. En revanche, 9,0 % des salariés (1,8 million) sont « multi-contrats » : 1,5 million ont cumulé plusieurs contrats de travail dans le mois chez le même employeur ; 0,3 million de personnes

ont enchaîné ou cumulé des contrats chez des employeurs différents. La proportion de salariés multi-contrats est plus importante pour les moins de 25 ans (14,5 % contre 9,0 % en moyenne) et pour les femmes (9,6 %) (figure 1).

La moitié des salariés multi-contrats a eu au moins un contrat à durée indéterminée (CDI) dans le mois, qu'il ait été cumulé à d'autres contrats ou que les contrats se soient enchaînés (figure 2).

1. Répartition des salariés selon le nombre de contrats de travail en janvier 2019

en %

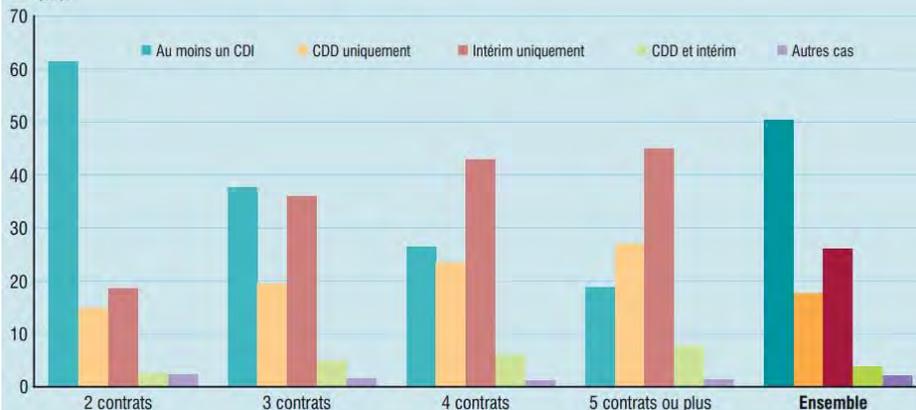
	Ensemble des salariés (en milliers)	Salariés ayant eu un seul contrat de travail dans le mois	Salariés ayant eu plusieurs contrats de travail dans le mois					Proportion dont les contrats sont chez le même employeur
			Ensemble	Nombre de contrats de travail dans le mois				
				Deux	Trois	Quatre	Cinq ou plus	
Ensemble des salariés (en milliers)	20 270	18 448	1 822	1 204	283	125	210	1 515
Part des salariés (en %)	100,0	91,0	9,0	5,9	1,4	0,6	1,1	83
Femmes	8 976	90,4	9,6	6,4	1,5	0,6	1,1	88
Hommes	11 294	91,5	8,5	5,6	1,3	0,6	1,0	79
Moins de 25 ans	2 141	85,5	14,5	8,9	2,5	1,2	1,8	76
De 25 à 49 ans	12 367	91,2	8,8	5,9	1,3	0,6	1,0	83
50 ans ou plus	5 762	92,6	7,4	5,0	1,1	0,5	0,8	90

Champ : salariés du secteur privé en contrat en janvier 2019.

Source : déclaration sociale nominative (DSN), janvier 2019 ; traitement Insee.

2. Types de contrats des salariés multi-contrats

en %



Champ : salariés du secteur privé en contrat en janvier 2019.

Source : déclaration sociale nominative (DSN), janvier 2019 ; traitement Insee.

* Catherine Renne (Insee).

« La proportion de salariés multi-contrats est la plus forte dans le secteur des services administratifs et de soutien, des services aux ménages, de l'agro-alimentaire et de l'hébergement-restauration. Ce sont ces secteurs qui ont généralement le plus recours aux CDD ou aux missions d'intérim (comptées ici dans le secteur utilisateur). »

Suite de l'encadré commenté par Catherine Renne (chiffres 2019, INSEE) :

3. Répartition des salariés selon le secteur d'activité				
	Nombre de contrats (en milliers)	Part de CDD et d'intérim (en %)	Nombre de salariés ¹ (en milliers)	Part de salariés ayant eu plusieurs contrats de travail dans le mois (en %)
Agriculture	303	31,1	286	10,8
Agroalimentaire	900	41,0	713	15,2
Raffinage	12	13,0	12	5,9
Biens d'équipement	508	19,0	482	7,0
Matériels de transport	444	23,1	415	8,0
Autres produits industriels	1 838	25,1	1 656	9,7
Énergie, eau, déchets	470	27,0	400	9,4
Construction	1 877	27,3	1 696	10,1
Commerce	3 912	20,5	3 603	10,3
Transports	1 907	28,3	1 630	11,6
Hébergement et restauration	1 480	32,7	1 246	14,6
Information et communication	1 018	21,4	895	10,2
Finance et assurance	950	10,2	926	6,6
Activités immobilières	273	11,1	263	9,5
Activités scientifiques et techniques	1 666	17,1	1 563	10,1
Services administratifs et de soutien	1 930	33,3	1 536	24,3
Services non marchands	3 153	28,8	2 686	12,9
Services aux ménages	1 225	39,3	1 005	19,5
Ensemble des secteurs	23 866	26,2	20 270	9,0

1. Il s'agit du nombre de salariés distincts (sans doubles comptes au sein d'un même secteur). La ligne « Ensemble des secteurs » n'est pas la somme des différentes lignes du tableau. En effet, un salarié ayant eu un emploi dans deux secteurs différents sera comptabilisé dans chacun de ces secteurs, alors qu'il ne sera comptabilisé qu'une seule fois dans « ensemble ».
Note : les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur utilisateur.
Lecture : en janvier 2019, 1,7 million de personnes distinctes ont occupé un emploi salarié dans le secteur de la construction. 10,1 % d'entre elles ont eu au moins deux contrats de travail au cours du mois, dans le même secteur ou dans un secteur différent.
Champ : salariés du secteur privé en contrat en janvier 2019.
Source : déclaration sociale nominative (DSN), janvier 2019 ; traitement Insee.

Source : [Emploi, chômage, revenus du travail, Catherine Renne, INSEE, 2019](#)

Les contrats de courte durée, quel que soit leur statut, sont rarement favorables aux conditions de vie et de travail des salariés (voir « [Précarité d'emploi et conditions de travail \(...\) Dares, 09/08/2022](#) »). Ce panel statistique montre que quelques secteurs s'adaptent aux contraintes de leur marché en en s'appuyant sur les différents statuts d'emplois. Ce recueil met également en évidence des profils de salariés particulièrement exposés à l'enchaînement de contrats précaires.

La crise sanitaire semble bousculer ces tendances. Une récente étude de la Dares évalue un taux de démission record entre fin 2021 et début 2022 : 520 000 démissions par trimestre dont 470 000 démissions en CDI. (In [La France vit-elle une « Grande démission ? Dares, 18/08/2022](#)) Des hausses équivalentes n'avaient pas été enregistrées depuis 2008. Mais selon l'organisme statistique, il faut nuancer ces chiffres : « *Le niveau élevé des démissions est à relativiser, au vu des tensions actuelles sur le marché du travail. Les difficultés de recrutement sont à des niveaux inégalés dans l'industrie manufacturière et les services, et au plus haut depuis 2008 dans le bâtiment. (...)* » Il est intéressant de constater que les secteurs cités ont souvent recours aux contrats courts. Selon la Dares, ces fluctuations d'emploi s'inscrivent sans doute dans un cycle économique post crise. Mais on peut s'interroger sur l'avenir des contrats courts au regard des évolutions actuelles du marché du travail.

8. ORGANISMES DE REFERENCE

[CNIS, Conseil National de l'Information Statistique](#)

[Dares, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques](#)

[INSEE, Institut National de la Statistique](#)

[Ministère du travail. Emploi et insertion](#)

[Observatoire des inégalités \(inegalites.fr\)](#)

9. REPORTAGES ET DOCUMENTAIRES

- **Les conditions de travail et la précarité des salariés intérimaires et des CDII. Pièces à conviction. 30 mn. 2019**

<https://youtu.be/IISgGz4pPE8>

Extrait de l'émission "Pièces à conviction". Des salariés intérimaires témoignent de leurs conditions de vie, de la précarité, des conditions de travail et de rémunération.

- **Urgent mission intérim. Virginie Saclier, Aximée productions, 2017, 52 mn**

<https://youtu.be/n3AmRuHNubl>

Le monde du travail n'a jamais eu autant recours à des contrats intérimaires. Comment vivent les intérimaires ? Pourquoi choisissent-ils ce mode de travail ?

Le film part à la rencontre de sept intérimaires. Ils sont mécanicien, infirmière, tourneur, chauffeur, peintre, soudeur et manoeuvre. Leur point commun est de vivre de l'intérim. Leur priorité est d'enchaîner les missions. Pour cela, se fidéliser à une agence est essentiel pour espérer avoir du travail régulier. Mais certaines logiques commerciales rendent les loyautés incertaines et les échanges dissymétriques.

Un enjeu difficile qu'ils nous racontent quand le film prend la dimension intime et pénible de cette course à la mission.

- **Envoyé spécial. Intérim : au profit de qui ? 12/05/2016. 1h45**

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/chomage/video-envoye-special-interim-au-profit-de-qui_1508677.html

L'intérim représente ce que l'entreprise réclame à cor et à cri : la flexibilité ! Quitte à parfois en abuser... "Envoyé spécial" a enquêté et infiltré des entreprises. De tous les indicateurs de l'emploi, c'est le seul qui est au vert : l'intérim ! Et depuis déjà longtemps. Alors que la courbe du chômage n'arrive toujours pas à s'inverser durablement, le travail temporaire est en plein essor avec +4,4% en 2015. A l'heure des débats sur le Code du travail, l'intérim représente ce que l'entreprise réclame à cor et à cri : la flexibilité ! Quitte parfois à en abuser... Car dans la morosité ambiante du marché du travail, le travail temporaire est le plus souvent subi. Du provisoire qui dure pour des centaines de milliers de personnes, prêtes à tout encaisser dans l'espoir d'un futur CDI.

Du travail temporaire qui peut durer toute la vie

Pendant plusieurs mois, Paul Sanfourche et Alice Gauvin ont cherché à comprendre comment cette forme de travail est devenue indispensable aux entreprises, de la simple PME aux plus grandes sociétés françaises. Et ont constaté les dérives d'un travail temporaire qui peut parfois durer toute une vie...

- **Vive le travail ! - Episode 1 : Un éternel combat. Marianne Lère (réal.).Arte France, Joparige Films, Schuch Productions, 51 mn, 2021.**

Témoignage de Vincent et analyse de Sarah Abdelnour, sociologue ; Thomas Coutrot, statisticien ; Alexis Cukier, philosophe : voir 24^{ème} minute-33^{ème} mn : <https://www.youtube.com/watch?v=ze7731lk898>

Un riche état des lieux du travail aujourd'hui, au travers des parcours de huit Européens, hommes et femmes, commentés par des chercheurs (des sociologues allemands, anglais et français, dont Sarah Abdelnour et Delphine Serre, l'économiste Thomas Coutrot, le philosophe Alexis Cukier...). Cette série d'attachants portraits illustre les multiples manières dont les conditions du travail se sont continûment dégradées au détriment des plus fragiles, avant d'esquisser des pistes prometteuses pour un hypothétique "monde d'après", où l'utilité et la solidarité pourraient supplanter la rentabilité dans l'organisation du marché du travail. Bon sens ou utopie ?

À Paris, Raphaël, formé comme technicien audiovisuel, anime les quais du métro pour une entreprise de sous-traitance. Frank, travailleur social berlinois employé par l'Église protestante, vient en aide à des chômeurs démunis face à une bureaucratie opaque. Vincent, après avoir été licencié par le journal qui l'employait en CDD, jongle à Roanne entre ses boulots de surveillant en lycée et de rédacteur pour le Web. À Londres, enfin, Henry, ex-homme de ménage rémunéré à la tâche dans une université, a fondé avec Jason, un étudiant, le syndicat IWGB qui rallie de plus en plus de précaires oubliés des autres organisations.

- **Les travailleurs saisonniers face à plus de précarité dans l'Hérault. Reportage : C. Fabre, T. Will et V. Portela-Rosa. France 3 Occitanie. 2019. 2 mn.**

https://www.youtube.com/watch?v=kKgm_JLrKjc

La réforme de l'assurance chômage entre en vigueur aujourd'hui. Cette réforme très contestée, devrait pénaliser entre 700 000 et un million de bénéficiaires. Du côté de l'Hérault, de nombreux saisonniers seront impactés. Intervenants : Saïf Altraheni, travailleur saisonnier et Cécile Hautefeuille, journaliste spécialiste des questions d'emploi.

- **Assurance chômage: les saisonniers appelés à la grève dans les stations de ski. BFMTV, 15/02/2020, 1,20 mn.**

https://www.youtube.com/watch?v=D3YImrC42_A

À l'appel de la CGT et FO, les saisonniers entament ce samedi une grève pour dénoncer les effets de la réforme de l'assurance chômage. De nombreux domaines skiables devraient être touchés.

10. BIBLIOGRAPHIE

- L'emploi intérimaire. Dares, 08/09/2022. (Carte interactive.)
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire#:~:text=Fin%20juillet%202022%2C%20793%20500,soit%20%2D0%2C2%20%25>
- La France vit-elle une « Grande démission » ? Dares, 18/08/2022.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/la-france-vit-elle-une-grande-demission>
- Précarité d'emploi et conditions de travail. DARES, Rapport d'études, 09/2022, n°32, 339 pages.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/precarite-demploi-et-conditions-de-travail>
- Emploi, chômage, revenus du travail. INSEE, Dares. INSEE Référence, édition 2022, 218 pages.
<https://www.INSEE.fr/fr/statistiques/6453764?sommaire=6453776>
- L'emploi salarié. Dares, 05/08/2022.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-salarie>
- L'emploi intérimaire. Dares, 05/08/2022 (Données mensuelles, trimestrielles, annuelles)
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/lemploi-interimaire>
- Les mouvements de main d'œuvre. 06/2022. Dares, Séries trimestrielles, annuelles.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-mouvements-de-main-doeuvre>
- Une photographie du marché du travail en 2021. L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes. INSEE Première, n°1896, mars 2022, 4 pages.
<https://www.INSEE.fr/fr/statistiques/6210275?sommaire=6462858#consulter>
- Quels secteurs contribuent à la baisse des embauches en CDD courts par rapport à l'avant-crise ? Dares, 06/2022.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-secteurs-contribuent-la-baisse-des-embauches-en-cdd-courts-par-rapport-lavant>
- Les embauches continuent de progresser au 1^{er} trimestre 2022. Dares Indicateurs, juin 2022, n°31, 7 pages.
https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/1c94dd73c9034a033a0f0c2bd87e133d/DI_MMO_T1_2022pdf.pdf
- Taux d'emploi en contrat à durée déterminée (CDD) ou intérim au sens du BIT - Total - France hors Mayotte - Données CVS. INSEE, Séries chronologiques, 08/2022.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010605904#Revision>

- Quels sont les usages des contrats courts ? Pratiques et points de vue d'employeurs et de salariés. Véronique Rémy, Véronique Simonnet, DARES, 06/05/2021, 17 pages.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-sont-les-usages-des-contrats-courts>
- A quels besoins correspond l'usage intensif de CDD courts ? Approche comparée de l'hôtellerie-restauration et du secteur médico-social. DARES, rapport d'étude, 05/2021.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-besoins-correspond-lusage-intensif-de-cdd-courts>
- Employeurs et salariés au coeur de l'usage croissant des contrats courts. Une enquête dans trois secteurs sur trois territoires en région Provence-Alpes-Côte d'azur. DARES, LEST, et al. Rapport d'études, n°05, 06/05/2021, 363 pages.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/employeurs-et-salaries-au-coeur-de-lusage-croissant-des-contrats-courts>
- Statut d'emploi et type de contrat selon l'âge en 2021, Données annuelles 2021. INSEE, chiffres-clés, 03/2022.
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489660#tableau-figure1_radio2
- Statut d'emploi et type de contrat selon le sexe en 2021. Données annuelles 2021. INSEE, chiffres-clés, 03/2022.
https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489660#tableau-figure1_radio1
- Le contrat à durée déterminée à objet défini. Ministère du travail, 21/12/2021.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-contrat-a-duree-determinee-a-objet-defini>
- Le contrat à durée déterminée d'usage. Ministère du travail, 18/10/2021.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/cddu>
- Le contrat de travail temporaire. Ministère du travail, 05/2022 : <https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-contrat-de-travail-temporaire>
- Le CDI intérimaire, Ministère du travail, 08/01/2021.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-cdi-interimaire>
- Le travail saisonnier. Ministère du travail, 15/07/2022.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-travail-saisonnier>
- Le contrat vendanges. Ministère du travail, 18/07/2022.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-contrat-vendanges>
- Le contrat à durée déterminée "Senior" (CDD Senior). Ministère du travail. 21/12/2021.
<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/les-contrats-de-travail/article/le-contrat-a-duree-determinee-senior-cdd-senior>
- Emploi, chômage, revenus du travail. INSEE Références, édition 2019, 212 pages.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4183052?sommaire=4182950>
- Les contrats à durée limitée : trappes à précarité ou tremplins pour une carrière ? INSEE Références, Dossier, 02/07/2019, 16 pages. <https://www.INSEE.fr/fr/statistiques/4183052?sommaire=4182950#onglet-2>
- Fiches emploi, emploi, chômage, revenus du travail. INSEE Référence. Edition 2019.
<https://www.INSEE.fr/fr/statistiques/4182895?sommaire=4182950>

- Comment les employeurs mobilisent-ils les contrats très courts ? Dares Analyses, 2019, n° 019, 13 pages.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2019-019.pdf>
- Pour une régulation économique des contrats courts sans contraindre les entreprises, en préservant l'Assurance chômage. OFCE, Sénat, Sciences Po, 2018, 85 pages.
http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/entreprise/Etude_Senat_OFCE_contratscourts_dec2018.pdf
- CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? Kévin Milin, Dares Analyses, 2018, N°026
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/cdd-cdi-comment-evoluent-les-embauches-et-les-ruptures-depuis-25-ans>
- La majorité des embauches en contrats courts se font chez un ancien employeur. Unédic, Éclairages, Études et Analyses, 01/2018, n° 14, 12 pages.
https://www.unedic.org/sites/default/files/2017-02/unedic-etude_reembauche-janvier_2016_2.pdf
- Le recours aux contrats courts. Enquête auprès des employeurs menée en 2017-2018. CREDOC, 10/2018.
<https://www.unedic.org/publications/le-recours-aux-contrats-courts-enquete-aupres-des-employeurs>
- Développement des contrats de travail de courte durée. Diagnostic sur le marché du travail et l'Assurance chômage, Unédic, 09/2018
<https://www.unedic.org/sites/default/files/2018-10/Diagnostic%20concertation%20AC%20-%20Unedic%20-%20Contrats%20courts%20-%20septembre%202018.pdf>
- CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? Dares, juin 2018, 11 pages.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/cdd-cdi-comment-evoluent-les-embauches-et-les-ruptures-depuis-25-ans>
- Des CDD moins bien rémunérés que les CDI : d'où vient l'écart ? Ruby Sanchez, Dares Analyses, n° 060, décembre 2018.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/des-cdd-moins-bien-remuneres-que-les-cdi-d-ou-vient-l-ecart>
- Salarié ou indépendant : une question de métiers ? France Stratégie, 09/2017, 8 pages.
<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-60-salaries-independants-web.pdf>
- CDD vs CDI. Les effets d'un dualisme contractuel, François Fontaine, Franck Malherbet. Les Presses de Sciences Po, 2016, 100 pages.
<https://journals.openedition.org/lectures/20888>
- La diversité des formes d'emploi. Rapport. Bernard Gazier, CNIS, 2016, 167 pages.
https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2017/09/DPR_2016_2e_reunion_COM_Enterprises_Rapport_-DFE.pdf